

**Compte-rendu du conseil d'école du premier trimestre
Jeudi 20 octobre 2022**

Etaient présents :

Mme RENAUD, Mme PIVOIS-MARTIN,	Professeurs des écoles
Mme CAETANO, Mme CLEMENT, Mr GAILLARD	
Mme KRANH	Directrice
	Inspecteur de l'Education Nationale
M THOMASSON	Maire de la commune
Mme FRUGIER	Adjointe au Maire chargée des affaires scolaires
Mme DELAGE	DDEN (Déléguée Départementale de l'Education Nationale)
Mme Jean, M Choquet, Mme Compere,	Représentants des parents d'élèves Titulaires
Mme Lacordelle	
Mme Sabine LOTTE	Membre de la commission Affaires Scolaires

Excusés :

M BLANCHER	Inspecteur de l'Education Nationale
Mme Auroux	Représentante des parents d'élèves Titulaires

1/ Présentation des membres du conseil d'école.

Rôle des représentants : Élus par les parents d'élèves chaque année dès le mois d'octobre, les représentants des parents d'élèves jouent un rôle de relais et de médiateur entre les familles, les professeurs et la direction de l'établissement. Ces "délégués" participent aux conseils d'école. En tant que membre de la communauté éducative, les parents et leurs représentants contribuent à l'organisation de l'établissement. Sur les sujets relatifs à l'organisation du temps périscolaire, à l'utilisation des locaux ou à la réalisation des travaux, les représentants des parents d'élèves sont amenés à rencontrer les élus territoriaux (commune pour l'école primaire). Ils sont également en contact avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) lors des conseils d'école, ou chaque fois qu'une situation particulière l'exige.

Missions du conseil d'école : Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école. Dans ce règlement intérieur figurent les horaires, les règles de vie et de fonctionnement de l'établissement scolaire, ou encore les moyens de communication parents-école, etc.

Les représentants des parents sont consultés lors de l'adoption du projet d'école proposé par l'équipe pédagogique. Le projet précise les priorités et objectifs pédagogiques mis en place au sein de l'établissement.

Le conseil d'école donne son avis ou formule des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'établissement. Cela comprend la protection et la sécurité des enfants, les mesures d'intégration des enfants porteurs de handicap, la prévention des violences et du harcèlement, le budget, etc. Il veille au respect des valeurs et des principes de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité.

À l'école primaire, le conseil d'école a lieu tous les trimestres (sauf cas exceptionnel). Il est constitué des enseignants de l'école, du maire de la commune ou de son représentant, d'un

conseiller municipal chargé des affaires scolaires, du délégué départemental de l'Éducation Nationale, des représentants des parents d'élèves (égal au nombre de classes)

La Présidente peut inviter des personnes externes au conseil d'école, personnes consultées sur des sujets qu'elles ont en responsabilité. Les invitations peuvent donc être ponctuelles selon l'ordre du jour du conseil d'école.

Les personnes invitées par la Présidente peuvent être consultées mais ne prennent pas part aux votes.

Les réunions ont lieu en dehors des heures de classe, pour une durée globale annuelle de six heures.

Les questions diverses sont à remettre à la directrice au moins 48h avant la date du conseil d'école. Elles doivent être d'ordre général (Pour les questions individuelles, inciter les parents à prendre contact avec la personne concernée).

Toute question posée au conseil d'école sans avoir été soumise au préalable à l'équipe enseignante dans les délais indiqués sera reportée au conseil d'école suivant.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un compte-rendu de la réunion est rédigé par son président (directrice de l'école). Il est consigné dans un registre spécial conservé à l'école jusqu'au CE suivant. Suite à ça le PV est dressé et conservé à l'école. Un exemplaire est adressé à Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription par mail et un à Monsieur le Maire. Un exemplaire est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

A Jourgnac, la directrice rédige le compte-rendu à partir des notes des secrétaires de séance qui sont aujourd'hui :

La directrice envoie par mail aux membres du conseil d'école la version numérique, cette option est votée à l'unanimité.

Le procès-verbal est ensuite consultable soit, sur le site de la mairie ou de l'école soit, en en faisant la demande auprès de la directrice.

Le compte-rendu était transmis aux familles via l'APE mais les parents avaient tendance à confondre APE et RPE donc cette idée a été annulée.

Organisation de l'élection des représentants de parents d'élèves pour l'année 2023/2024 :

Cette année, suite à la décision du conseil d'école de l'année précédente, les élections ont eu lieu uniquement par correspondance. L'année prochaine, nous pourrions, vraisemblablement, avoir la possibilité de réaliser ces élections via une application, il faut donc qu'on décide ensemble si cela vous conviendrait. Suite à cette question, cette option a été votée à l'unanimité sous couvert de la fiabilité de l'application. Les arguments donnés en amont de cette demande ont été principalement, le gain de temps ainsi qu'une économie de papier, dans une école où on travaille, de concert, à l'obtention de la labélisation E3D.

2/ Présentation des résultats des élections du 7 OCTOBRE 2022.

Suite aux élections du 7 octobre, voici les nouveaux représentants des parents :

Taux de participation : 66,05% ce qui est un peu supérieur à l'année dernière.

Sont élus :

Titulaires : Mr Choquet, Mme Auroux, Mme Lacordelle, Mme Compere, Mme Jean

Suppléants : Mme Puyboufat, Mr Herail, Mme Martin, Mr Bouchareychas

3/ Approbation du règlement intérieur du conseil d'école.

Le règlement intérieur de l'école ainsi que le règlement intérieur du Conseil d'école ont été envoyés en amont. L'équipe enseignante a soumis aux membres du conseil plusieurs changements qui découlent principalement du protocole sanitaire et qui peuvent donc être amenés à évoluer. Ces deux règlements ont été votés à l'unanimité.

4/ Bilan de la rentrée 2022 – 2023

◆ **Rentrée 2022**

Effectifs et classes en septembre 2021 :

Classe 1 : 21 élèves avec Carole RENAUD (14PS et 7 MS)

La rentrée échelonnée en 2 groupes a bien été réalisée comme prévu. Nous avons eu un ou deux retours de parent mécontent suite au changement de la maîtresse de PS, que nous avons appris après les portes ouvertes mais comme je l'ai expliqué, les demandes de mutation sont faites assez tôt dans l'année et les résultats étant tardifs nous ne pouvons pas l'anticiper.

Classe 2 : 21 élèves avec Alexandra KRANH et Jérémie GAILLARD présente les mardis (8 MS et 13GS)

Classe 3 : 20 élèves avec Lucie PIVOIS-MARTIN (12 CP et 8 CE1)

Classe 4 : 22 élèves avec Mathilde CAETANO (4 CE1 et 18 CE2),

Classe 5 : 21 élèves avec Charlotte CLEMENT (11 CM1 et 10 CM2)

L'effectif total est de 105 élèves. Les représentants s'interrogent sur une possibilité de fermeture de classe mais la directrice les rassure en leur disant que ce n'est pas du tout au programme, si les effectifs restent du même ordre.

Pour rappel, l'inscription d'un élève se fait auprès de la mairie. Mais lorsqu'une famille demande un changement d'école, c'est le directeur qui établit le certificat de radiation à la demande écrite et signée des 2 parents.

Les APC

Les APC permettent :

-une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;

-une aide au travail personnel ;

-la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école

Pour l'année scolaire 2022-2023, à l'école primaire, les heures d'activités pédagogiques complémentaires (APC) sont destinées en priorité aux élèves qui maîtrisent le moins les compétences de l'année précédente. [...]

L'APC a lieu de la manière suivante :

Périodes scolaires concernées	Jours	Horaires	Classe (s)		Nom de l'enseignant
P1 à P5	mardi	16h15-17h15	PS/MS	MS/GS	Carole RENAUD
P1 à P5	mardi	16h15-17h15	CP/CE1		Lucie PIVOIS-MARTIN
P1 à P5	jeudi	16h15-17h15	CE1/CE2		Mathilde CAETANO
P1 à P5	lundi	16h15-17h15	CM1/CM2		Charlotte CLEMENT
	mardi	16-15 17h15	CM1 CM2		Jeremy Gaillard

Période 1

Classe	Objectifs	Nombres d'élèves concernés
GS	Numération	3
CE1	Numération : calcul	3
CE1/CE2	Français et maths	4/5 élèves

CM1/CM2	Numération et étude de la langue	5
---------	----------------------------------	---

Période 2

Classe	Objectifs	Nombres d'élèves concernés
GS	Numération	3/4
CP/CE1	Numération /calcul	3/4
CE1/CE2	Fluence et compréhension	4
CM1/CM2	Lecture, compréhension et numération	3/4

Personnels intervenant au niveau de l'école :

Cette année, il y a 3 AESH (auxiliaires de vie scolaire recrutées par l'Education Nationale) pour accompagner des élèves en situation de handicap : Olivier Rodrigues, Laetitia Fageol Le Mao et Elisabeth VERGEER.

Il n'y a toujours pas d'emploi civique bien que la demande ait été faite en fin d'année dernière, l'accord a été donné mais il n'y a pas de candidature.

Deux personnes du SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile) intervient auprès d'un élève dans sa classe.

Au niveau du personnel de mairie, il y a une ATSEM Mme Dupuy au niveau de la classe des PS-MS et Mme Chevalier pour la classe de GS de 8h45 à 11h, presque tous les jours.

Il y a également une intervenante musique qui intervient tous les mardis jusqu'à Noël pour 4 classes. Elle a donc monté un petit projet avec chaque classe et la classe de CM fera une petite présentation le 16/12 le matin pour toutes les classes et pour les parents qui pourront se rendre disponibles. Cette intervention a un certain coût qui est pris en charge par la coopérative. Néanmoins, une demande de subvention a été réalisée (1800€) afin de participer à ce coût mais dans le cas d'un refus le montant total s'élèvera à 2800€ pour la coopérative.

Informations diverses :

- Reconduction de l'opération "un fruit pour la récré" dans les classes maternelles : distribution d'un fruit le jeudi financé par la mairie et préparé par le cuisinier.

- Le protocole sanitaire est au niveau « base » c'est-à-dire que tout se déroule normalement. Il existe toujours les niveaux 1, 2 et 3 qui appellent à des modifications du protocole s'ils sont décidés par l'inspection mais cela n'est pas à l'ordre du jour. En cas de cas positif, j'envoie un mail aux familles de la classe pour les en informer et en même temps, je fournis le document nécessaire pour récupérer un autotest à la pharmacie. Il est donc très important de nous informer d'un cas positif afin de faire circuler l'information aux familles. Il n'est plus demandé de justificatif et le test n'est pas obligatoire mais dans le contexte actuel d'épidémie relativement contagieuse, il me semble qu'il incombe à tous de se responsabiliser et de faire en sorte de la limiter au maximum en testant les enfants lors de l'apparition d'un cas positif. J'entends que cela n'est pas agréable mais nous ne pouvons pas passer outre afin de se protéger et de protéger les autres.

Les récréations ont toujours lieu en deux temps : temps élémentaire où les 3 classes sont ensemble dans la grande cour puis un temps maternelle. Le lavage des mains reste un essentiel il est donc réalisé dans le respect du protocole en vigueur.

-Programme pHARe (formation des directeurs) :

Il a été présenté aux différentes réunions des enseignants et comme l'année dernière, il repose sur la mise en place d'un protocole particulier ou il y a une marche à suivre afin que toutes les personnes intervenant dans la situation soient entendues à plusieurs reprises, afin qu'ils comprennent l'importance que l'on donne à la situation et que l'on n'oublie pas.

Présentation du protocole par la directrice.

Pour faire écho à ce programme, plusieurs actions sont mises en place chaque année, en lien avec la journée NAH, ou encore en répondant à des concours ou encore en faisant une réunion avec les parents sur ce thème en particulier afin de parler de harcèlement et d'en expliquer les potentielles conséquences. Ce protocole a été jugé efficace dans plusieurs écoles et permet d'avoir les outils nécessaires à la prise en charge du harcèlement à l'école.

5/ Le projet d'école 2022/2026 (activités, projets et sorties)

- Présentation

Comme évoqué l'année dernière, le projet d'école a été réalisé en partenariat avec 2 autres écoles qui sont St Maurice les brousses et Saint Hilaire les places. Le choix de ces écoles a été fait par l'inspecteur qui souhaitait réunir des écoles ayant le même profil. Le thème élaboré par les écoles est : développer le langage oral par des pratiques artistiques fédératrices.

L'axe 1 a pour thème de développer l'expression orale et donc le lexique, au service de l'expression orale afin de développer la culture littéraire des élèves mais également afin qu'il y ait un suivi entre les différentes classes de ce qui a été travaillé auparavant (L'idée de réaliser une bibliographie qui suivrait les élèves tout au long de leur scolarité par exemple). Cet axe concerne principalement le travail et les activités mis en place au sein des classes afin de répondre au mieux aux problématiques que nous avons évoquées en amont et qui nous ont permis de choisir ce thème précis.

L'axe 2 est celui qui permet de faire du lien avec la communauté éducative autour de projets artistiques pour une école du bien-être mais également de développer une culture commune à tous les élèves. Cet axe est celui qui va nous permettre de faire du lien avec les familles mais également avec la mairie. Il va nous permettre d'ouvrir l'école à certains temps donnés, de montrer aux familles les projets mis en place en classe en lien avec les arts, que ce soit avec ou sans intervenant. Cet axe de travail veille avant tout au bien-être des élèves et de toute la communauté éducative et nous avons choisi, pour les 4 années à venir, de le faire à travers les arts.

L'axe 3 est celui des différents parcours des élèves (parcours santé, éducation artistique et culturelle, citoyen, développement durable) qui seront dans ce projet au service des arts. Nous avons donc mis en place certains projets tels que les spectacles au centre culturel de St Yrieix pour toutes les classes, ce qui rentre dans le parcours EAC, le parcours santé est représenté surtout dans nos actions avec l'USEP où nous inscrivons nos classes à différents moments de l'année, mais également avec la pratique de la natation. Il y a également l'infirmière de secteur qui cette année interviendra sur différents thèmes. Une intervention aux gestes premiers secours aura également lieu le 5 décembre.

Le parcours citoyen est représenté grâce au permis piétons et au permis internet mais également au savoir rouler qui aura lieu en P4. Il y a dans les classes des débats ou encore des conseils des élèves et les classes d'élémentaires sont également sensibiliser aux gestes qui sauvent et cette année l'école recevra également une sensibilisation aux risques domestiques proposée par la MAIF.

Enfin le parcours développement durable est mis en place dans les classes afin d'obtenir la labellisation E3D. Nous avons fait le choix de participer à deux actions dans cette dynamique : la récupération des piles usagées et la récupération des cartouches d'encre. Ces projets permettent d'installer un réseau électrique dans un village du TOGO pour les piles et pour les cartouches, c'est également expliquer aux élèves l'importance d'une planète plus verte en recyclant des matériaux spécifiques. La récupération des cartouches permet de faire des dons à l'association « enfance et partage ».

Nous continuons également à recycler les crayons usagers. Ils sont recyclés pour créer du matériel pour les enfants porteurs du trouble autistique.

Dans notre projet de labellisation E3D, nous avons également réfléchi à y inclure celui de végétaliser la cour.

Un représentant demande en quoi cela consiste ?

Le maire explique qu'il s'agit d'une « cour oasis » qui consiste à enlever le goudron et à rendre le sol perméable. Un maître d'œuvre a été contacté. Il avait été préconisé de refaire la cour par le comité de sécurité donc c'était l'occasion de changer de direction et de ne pas refaire de goudron. Il n'y a pas encore de proposition de faite, mais c'est une chose qui sera approfondie et budgétisée début 2023, mais ça ne sera peut-être pas réalisé dès 2023. Une demande pour agrandir la cour de l'école, sur la partie métairie, avait été faite et Mr le Maire l'a validée.

La directrice précise que nous avons la possibilité d'avoir des subventions en fonction des projets qui sont montés pour le bien être des élèves : « Notre école, faisons-la ensemble ». L'équipe a pour volonté que les élèves soient acteurs dans ce projet de « cours Oasis ». Une cour oasis va être réalisée à Bosmie selon le maire et il a choisi le même maître d'œuvre. La directrice souligne le fait que la mairie est à l'écoute des besoins de l'école. Le maire précise qu'ils se rencontrent tous les mardis et que cela leur permet d'avancer sur de nombreux sujets.

Une représentante demande comment le lien sera créer avec les autres écoles du projet, quels liens seront faits ? Il y aura principalement des conseils de cycle communs, mais la constellation (formation) en français permettra également ce travail par cycle. Pendant la rédaction, il avait été évoqué la possibilité de faire du lien en fonction des thèmes travaillés pour ensuite faire des représentations dans les autres écoles par exemple. L'affiliation à l'USEP permet également de se retrouver sur différentes actions sportives.

Le projet d'école est voté à l'unanimité.

6/ La coopérative scolaire (OCCE).

Bilan financier coopérative USEP Jourgnac : reste 6008.51 en septembre 2022

Cotisations parents à la coopérative scolaire	+949€	
Adhésion USEP et APAC		- 610€
Intervenante musique		-1440€
Don (APE, divers) en cours	3000€	
Bus		-471€
Dépenses diverses (calendriers pour classe maternelle, petit matériel pour fabrication d'objets, jardinage, livres, ...)		-205
DEBUT 2022/2023	+ 949€	-2726€

7/ Présentation de l'APE :

Une association de parents d'élèves a pour but essentiel la défense des intérêts des parents d'élèves. Elle a pour rôle de renseigner les familles sur la vie scolaire et les activités d'un établissement, d'organiser des réunions d'informations et proposer certains services à l'attention des parents ou des élèves.

L'APE est constituée de plusieurs parents de l'école qui sont :

Amira Maghrabi (présidente), Delphine Puyboufat (vice-présidente), Christel Dagrone (trésorière), Christelle Gauthier (trésorière adjointe), Julie Pelletier (secrétaire) et Ludovic Felddle (secrétaire adjoint) au bureau. • Cette année l'association a retrouvé beaucoup de personnes ce qui va permettre l'organisation de plusieurs actions.

La porte de l'association n'est pas close. Ainsi, si d'autres personnes veulent nous rejoindre en cours d'année, c'est toujours possible ; ils seront accueillis avec grand plaisir.

Le marché de Noël aura lieu le 16/12/2021. Les enseignantes tiendront un stand avec les créations des élèves.

Le repas de Noël est donc décalé au jeudi. Le spectacle de Noël aura lieu quant à lui le jeudi 1^{er} décembre, si la salle polyvalente est disponible.

8/ Sécurité et travaux.

-travaux :

La classe de Mme Caetano a bénéficié d'un changement de porte d'entrée suite au passage de l'inspecteur santé et sécurité au travail de l'année dernière. Cette modification permet à la classe de recevoir plus de 19 personnes et n'est donc plus un frein dans la réflexion du nombre d'élèves pouvant être présents dans cette classe.

Concernant tous les petits travaux notés dans le rapport, la majorité ont été effectués ce qui nous permet de travailler dans de bonnes conditions.

- travaux demandés :

Les étagères prévues dans la classe de PS/MS seront installées en fonction de la demande de Mme Renaud

Projet de végétalisation de la cour. Le devis est en cours et le projet devrait prendre forme à partir de 2023.

- Alerte incendie :

Date	Heure	Temps d'évacuation
19/09/2022	10H	PS/MS : 1'11 MS/GS : 1'21 CP/CE1 : 1'11 CE1/CE2 : 24s CM1/CM2 : 1'03

Elle a eu lieu le 19/09/2022. Elle s'est déroulée dans le respect des consignes. Le point de rassemblement pour la classe de Mme Caetano a changé ce qui a un peu perturbé les élèves malgré la plaque. Un rappel leur a été fait sur l'importance de se mettre au bon endroit.

- Alerte attentat confinement :

Il a eu lieu le 18/10/2022 et s'est déroulé dans le respect des consignes avec un système d'alarme qui a bien fonctionné. Avant l'alerte, nous avons discuté avec le maire de l'alarme de cette alerte. Nous avons pensé au talkie-walkie pour joindre l'autre bâtiment mais au vu de l'épaisseur des murs et du fait qu'ils doivent toujours être chargés, nous y réfléchissons encore.

Monsieur le maire a alors proposé de poser une sirène qui serait audible par tous en même temps mais nous souhaitons attendre l'exercice pour en décider. Suite à l'exercice, nous pouvons noter que cette idée serait la meilleure afin d'être sûr que tout le monde entende l'alarme, car la corne de brume que nous utilisons dans le grand bâtiment peut être mal entendue par la classe de CM, en fonction du lieu de départ du son.

Les représentants se questionnent sur la manière de déclencher l'alarme et le Maire leur explique que l'électricien va essayer de trouver une alarme qui puisse prévenir les deux bâtiments. Une demande est faite également sur le type d'alarme, sur pile ou sur secteur ?

Monsieur le Maire précise alors que la meilleure solution va être recherchée et que dans cette idée ce ne sera sûrement pas sur pile.

- Besoins recensés suite à cette alerte : des barres aux volets de la garderie ainsi qu'un store au niveau de l'entrée de la classe afin d'être caché de l'extérieur.

9/ Les activités périscolaires.

△ Restaurant scolaire.

- Cantine : suite aux premiers mois de classe, des adaptations au niveau de l'organisation se sont mises en place :

Les PS/MS et GS descendent manger à midi encadrés par 2 personnels de cantine. Ils sont remontés par 2 personnels à 13h. Les PS/MS sont couchés et surveillés par Mme Dupuy et les GS sont dans la cour pour un temps de récréation sous la surveillance de l'autre personne.

Pour les élèves de l'élémentaire, ils restent en récréation de 12h jusqu'à 12h20 environ sous la surveillance de 2 personnes.

-Le cuisinier a organisé la semaine du goût en lien avec les différentes régions de France, ce qui a permis aux élèves de découvrir ou redécouvrir différents plats présents au sein de nos régions. Il nous met également à disposition la cuisine une fois par mois afin que je puisse faire cuisine avec les élèves dans le cadre des anniversaires du mois.

△ Garderie

Elle a lieu tous les jours à partir de 7h15 et jusqu'à 8h35. Le soir elle a lieu de 16h15 jusqu'à 18h30.

-Piscine : la décision a été prise l'année dernière que les familles ne paient plus la piscine et nous avons également voté pour le prix des sorties à 2,5€. Le montant est re-soumis au vote, sachant que le prix des sorties de fin d'année est différent, et est voté à l'unanimité.

10/ Questions diverses.

Aucune question n'avait été posée pour ce conseil d'école.